



Évreux, le 17 avril 2015

SECURITE ROUTIERE

Le préfet communique

Depuis le 1^{er} janvier, on déplore, sur les routes de l'Eure, 10 tués, 73 accidents et 83 blessés (*chiffres provisoires arrêtés au 13/04/2015*). Par rapport à 2014, ce bilan, bien que fragile, comme le démontre les deux accidents mortels du début de semaine, fait apparaître une baisse de l'accidentologie : -1,4 % d'accidents, -29 % de tués et -10 % de blessés.

Comme je m'y étais engagé en début d'année, la communication des tendances locales en matière d'accidentologie est réalisée de manière régulière via la mise en ligne mensuelle, sur le site internet des services de l'Etat, d'un baromètre de l'accidentologie et, pour rendre encore plus concret le risque, une carte du département recensant la localisation et les principales caractéristiques des accidents mortels intervenus depuis 2013.

Les usagers de deux-roues motorisés représentent 50 % des victimes des accidents mortels et constituent donc un enjeu de sécurité routière.

Fort de ce constat, des actions de sensibilisation à destination des conducteurs de deux-roues motorisés sont organisées par la préfecture et ses partenaires (associations de motards, gendarmerie, gestionnaires routiers) : stands de prévention sur les grands rassemblements motos du département (puces moto de Val de Reuil, rassemblement Harley Davidson à Evreux), relais motards à l'occasion des "24h du Mans moto" (19/04) et du grand prix de France (17/05), et organisation d'une action "reprise du guidon" le 6 juin prochain à Val de Reuil.

J'ai également demandé aux forces de l'ordre de continuer leur mobilisation contre l'insécurité routière. Un plan départemental de **contrôles routiers**, partant d'une analyse des caractéristiques locales de l'accidentalité, a ainsi été élaboré pour l'année 2015. Il permet d'optimiser l'utilisation des moyens opérationnels et la performance de leurs actions de lutte contre les conduites sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiants et contre la non-homologation des plaques minéralogiques des deux roues motorisés, ceci afin qu'aucun automobiliste ne se sente préservé de toute sanction.

Par ailleurs, avec l'arrivée des beaux jours, il est indispensable que la reprise du guidon s'accompagne d'une vérification de l'état des véhicules, souvent inutilisés pendant la période hivernale : pression des pneus, état des freins et des dispositifs lumineux.

La sécurité routière est une priorité pour les services de l'État mais rien ne sera durablement acquis si les conducteurs, y compris ceux de deux-roues motorisés, ne se convainquent pas des dangers de la route et n'adoptent pas, dans leurs habitudes, les recommandations qui sont régulièrement rappelées et dont le but est de préserver leur intégrité physique et celle des autres usagers de la route.

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35